



Actualité deuxième trimestre 2011 Jurisprudence

(cliquer sur les liens pour ouvrir les documents)

IMPOT SUR LE REVENU

Plus-values immobilières (CGI, art. 150 VB), majoration du prix d'acquisition

[\(CAA Nantes 17 février 2011 n°10-373, 1^{ère} ch., Mainguet ; RJF 6/11, n°707\)](#)

Pour la détermination de la plus-value imposable résultant de la cession d'un bien immobilier, le prix d'acquisition des matériaux et celui de leur pose peuvent être pris en compte lorsque les matériaux ont été achetés par le contribuable à une entreprise et installés par une autre entreprise.

[Consultez l'ensemble des rubriques « Actualité jurisprudence juillet 2011 »](#)